

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 19 (1961)

Heft: 1

Artikel: Développement régional et modernisation agricole

Autor: Valarché, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-135326>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Développement régional et modernisation agricole

Jean Valarché

Professeur
à l'Université de Fribourg

L'exemple du Bas-Rhône

Le problème du développement économique ne se pose pas seulement à l'échelle nationale: *dans les pays dit « développés » il existe des régions sous-développées*. Mais dans tous les cas la solution comporte certains principes, en particulier celui de la *modernisation agricole*. Il n'est pas de croissance économique sans croissance agricole correspondante. Seul un large échantillonnage des activités permet d'équilibrer les hommes et les ressources dans leur lieu d'origine. Toutes les régions doivent pouvoir garder leurs hommes et, autant que possible, dans leur profession initiale. Sans doute, le progrès technique « libère » constamment de la main-d'œuvre. Si un secteur suit toujours la même activité, les hommes nécessaires deviendront toujours moins nombreux. Mais en variant leur production, les hommes suscitent de nouveaux besoins et maintiennent ainsi leur effectif. Ceci est valable pour tous les secteurs de l'économie nationale, y compris le secteur agricole. Certains disent que le paysan est routinier. Nous croyons au contraire à une véritable révolution de l'économie rurale, non pas seulement à Cuba ou en Chine, mais à nos portes, dans la vallée du Rhône ou dans celle du Pô. Cet article prend pour exemple ce qui se passe dans la région du Bas-Rhône-Languedoc¹. Nulle part en France l'effort pour renouveler l'agriculture ne paraît aussi grand. La région est d'ailleurs reliée à la Suisse par un puissant trait d'union, et les terres rhodaniennes présentent bien des problèmes communs, ne serait-ce que l'arrachage des vignes! De l'expérience française, deux leçons se dégagent dès à présent:

- sur le plan économique, la nécessité de la complémentarité agriculture- industrie;
- sur le plan juridique, la nécessité d'organismes mixtes où se joignent les initiatives particulières et l'intervention de l'Etat.

I. Le cadre de l'expérience

Le Languedoc fait partie du Bassin méditerranéen; sa géographie, son histoire, son économie en présentent les caractéristiques.

Le *paysage* est typique. En partant de la mer on trouve d'abord un littoral fragmenté, tantôt plat et alluvial (des zones amphibiennes comme Thau, Mauguio), tantôt rocheux (Agde, mont Saint-Clair). Derrière la côte, des terrasses montent vers la *garrigue*; la plaine cesse tout de suite sauf le long des fleuves côtiers (Vidourle, Orb). La *garrigue* elle-même est un plateau aride, parfois creusé de canyons. L'horizon est fermé par les Cévennes. *Garrigue* et *montagne* sont couvertes d'un maquis d'arbustiers et de bruyères, sauf là où l'homme a reboisé en pinèdes. En somme, un paysage de contrastes.

¹ Travail subventionné par le *Fonds national de la Recherche scientifique*.

Le sol est lui-même varié: dunes, ou alluvions marines, ou poudingue de galets, ou cailloutis mêlé de lœss. Les vallées des cours d'eau côtiers sont tapissées d'alluvions très épaisse, convenant aux cultures maraîchères et fourragères, alors que tout le reste est sec ou pierreux.

Sur le pays pèse un climat dur. Les vents sont violents (mistral, tramontane). La pluie tombe généralement en averse, parfois tropicale: 100 km² ont reçu en une heure 1 million de m³ de pluie. Le soleil est de plomb l'été (38° à l'ombre). Mais les jours de gelée sont nombreux à Montpellier et viennent souvent après l'éveil du printemps.

L'économiste rural note les avantages d'un tel climat: nombreuses journées de soleil et température assez élevée pour permettre des cultures de pays chauds: riz, sorgho, coton. A condition qu'il y ait assez d'eau!

L'histoire du pays est agitée comme il sied à une zone d'étape du Nord au Midi, et de croisement entre l'Aquitaine et ce qui était l'« Empire ». L'histoire économique elle-même est curieuse. La vigne, qui coexiste avec les cultures depuis l'antiquité gréco-romaine, était déjà surproduite au XVIII^e siècle et le roi appliqua les mesures devenues classiques: interdiction d'étendre le cépage, arrachage des plants médiocres, interdiction de fumer les terres. Mais la construction des chemins de fer favorisa l'exportation du vin et l'accroissement de la richesse suscita des besoins; c'est alors que le Languedoc devint un exemple de monoculture viticole.

Il en est résulté d'abord une densité de population remarquable. Une famille de vignerons peut vivre sur 3 ha. C'est pourquoi la région de Béziers — ville exclue — nourrit 82 habitants au km² et certaines communes rurales plus de 100. Mais puisque cette densité est liée au succès de la viticulture, elle est fluctuante comme le rythme des affaires. Aujourd'hui où la crise est chronique, nombre de jeunes, généralement les plus actifs, s'en vont.

Il en est résulté aussi un habitat rural assez concentré. Des bourgs se sont fixés sur les terrasses ou la rive haute des cours d'eau. Ils ont gardé leur aspect moyenâgeux: ruelles étroites, passages voûtés, maisons construites en hauteur. Hors des bourgs, les grandes exploitations rassemblent une main-d'œuvre nombreuse, jusqu'à 100 personnes, qui vit autour de la maison du maître. Ces deux formes d'habitat se retrouvent en Italie, en Espagne; elles sont typiquement méditerranéennes.

Il en est de même pour les conditions sociales de l'agriculture, comme la taille des exploitations et le volume du salariat.

Deux tailles d'exploitation se rencontrent au Languedoc. En garrigue domine la petite. En plaine, le grand domaine est fréquent. Sous le Second Empire, le littoral a été amendé pour porter les céps et la transformation a exigé de gros capitaux. Les exploitations sont nées grandes et le sont restées. Au total la grande majorité des exploitations sont petites. Mais, dans l'Hérault, 3 % des exploitations couvrent 30 % du territoire cultivé.

Les salariés agricoles ne forment qu'une minorité parmi les agriculteurs du Languedoc. Mais, comptés par arrondissement, on aperçoit leur importance en certaines zones, par exemple le Biterrois.

Au total, les agriculteurs occupent dans l'économie régionale une place supérieure à la moyenne française. Ils forment dans l'Hérault 34 % de la population active, dans le Gard 27 %, alors que la moyenne nationale est 25 %. Il apparaît surtout que les autres secteurs en dépendent. L'industrie de l'Hérault travaille surtout pour la viticulture: préparation des engrangements et insecticides, fabrication et réparation du matériel vinaire, entretien des wagons-citernes et des camions-foudres, des tracteurs et des motoculteurs. Sans doute l'industrie du Gard est plus variée: extraction de charbon, mécanique et textiles. Mais

sa branche principale, les mines, est en pleine crise. Le secteur tertiaire est lié lui aussi à l'activité viticole: trains, camions et canaux portent le vin à Lyon, à Toulouse et au-delà.

Cette description permet de comprendre pourquoi l'Hérault est aujourd'hui une terre d'émigration, pourquoi la plupart des villes y sont classées « zones critiques » et pourquoi l'ensemble des deux départements de l'Hérault et du Gard a été confié à une société nationale chargée d'en moderniser l'agriculture. Comme la seule industrie qui exige beaucoup de bras est menacée, un exode rural signifierait un exode régional. Mais la politique n'admet plus qu'une région soit désertée pour la raison que ses ressources sont désuètes. Il s'agit donc de maintenir autant d'emplois en agriculture, mais, en même temps, de la transformer. Car l'Etat ne veut plus payer pour la viticulture. La surproduction y est à demeure depuis les changements de « structure » du siècle dernier: greffage de l'aramon sur porte-greffe américain, descente du vignoble en plaine, fumage par engrais minéraux. Plus la concurrence du vin d'Algérie. Avec le progrès technique, la même superficie exploitée produit toujours davantage alors que les besoins n'augmentent plus et que le Marché commun va aggraver la concurrence. Le Gouvernement français a aidé et aide encore les viticulteurs par des exonérations fiscales et des subventions directes. Mais il voudrait limiter son aide et souhaite que la production diminue d'au moins 4 millions d'hectolitres.

A quoi se heurte le fait brutal que dans l'Hérault 90 % du revenu agricole provient du vignoble. Il faut des cultures de remplacement, et dont la rentabilité soit plus assurée que celle de la vigne. Tous les agronomes sont d'avis qu'il y en a: la région méditerranéenne est propice aux fruits et aux légumes que réclame le public. Lorsque l'eau et le soleil joignent leur action, le rendement est plus grand et la qualité plus haute que partout ailleurs. Ainsi la solution technique du problème languedocien n'est pas douteuse: amener l'eau, que la nature dispense irrégulièrement, avec l'abondance et la continuité qui permettent une culture intensive. L'irrigation est la clef de la modernisation qui doit porter le Languedoc au niveau des provinces françaises les plus favorisées. Tout le programme de modernisation se développe à partir de l'irrigation.

II. Les principes de l'expérience

La modernisation du Bas-Rhône a été confiée à une société d'économie mixte dite « Compagnie nationale d'aménagement de la région du Bas-Rhône-Languedoc ». Ceci pose une question. Les personnes privées suffisent en général à moderniser l'économie. Dans la vallée de la Durance, de simples syndicats d'arrosants intensifient la production agricole. Pourquoi une autre solution pour le Bas-Rhône ? D'abord parce que le problème est plus grave là qu'ailleurs. La vallée de la Durance ne pratique pas la monoculture comme le Languedoc, ne nourrit pas autant d'hommes, n'oblige donc pas à changer l'infrastructure même de l'économie.

Egalement parce que l'expérience voisine de la Compagnie nationale du Rhône avait réussi, prouvant qu'on peut joindre les initiatives locales et l'action des représentants du pouvoir central. Dès 1951 fut créée au Commissariat du plan une Commission de modernisation et d'équipement pour la région du Bas-Rhône-Languedoc. A la tête se trouvait M. Philippe Lamour, agriculteur à Bellegarde-du-Gard¹. La Commission déposa en 1955 un programme portant irrigation des territoires situés au sud des garrigues et montagnes

¹ Ce titre modeste ne doit pas faire oublier que P. Lamour a été secrétaire général de la Confédération générale de l'agriculture et président de la Chambre d'agriculture du Gard.

de la région du Languedoc. Il fut approuvé par un décret disposant que les ouvrages feraient l'objet d'une concession unique qui serait accordée à une société d'économie mixte. Ladite société s'étant constituée en 1956 fut consacrée maître d'œuvre par décret du 14 septembre 1956. P. Lamour en est le président-directeur général. Le programme de la Compagnie a été inséré dans un programme plus vaste sur la région du Languedoc, dont l'auteur principal est le professeur Milhau, de la Faculté de droit de Montpellier. Les deux programmes sont inséparables, de même que les deux hommes se complètent, l'un étant le directeur et l'autre le théoricien de l'expérience du Bas-Rhône. Ils visent une triple expansion, sur le plan « travaux publics », sur le plan « agriculture » et sur le plan « économie régionale ».

A. Ce qu'on appelle le « canal du Languedoc » se présente d'ores et déjà comme l'un des plus grands travaux de la France d'après-guerre. Au-dessus de l'embranchement du Rhône autour du delta, un débit de 75 m³/seconde est pris au fleuve et coule dans une tranchée plus large que le canal de Suez. Le débit correspond à celui de la Seine à Paris en été. A 12 km. du Rhône, le canal entre dans la zone d'irrigation et d'abord à la station de pompage de Pichagu, la plus puissante d'Europe. Une partie de l'eau est élevée de 66 m. et va irriguer la Costière du Gard, zone de cailloutis disposée en terrasses près de Nîmes et portant de fort bons cépages. La plus grande partie est élevée de 20 m. et part vers l'Hérault. C'est ce qu'on appelle le « canal principal » dont se détachent des « branches maîtresses », elles-mêmes ramifiées en dérivations secondaires qui portent l'eau jusqu'aux parcelles des usagers. Au total il y aura 455 km. de canaux.

Pour avoir droit à l'eau, l'agriculteur signe un contrat d'abonnement, comme un simple abonné au gaz, par lequel il commande un certain débit. C'est son « plafond » qu'il n'est d'ailleurs pas forcément d'atteindre, mais ce qu'il doit payer dépend à la fois du débit souscrit et de la consommation effective.

Pour obtenir l'eau, pratiquement, l'agriculteur adapte une « herse » à la prise, herse de plusieurs rampes percées d'asperseurs. On s'est demandé pourquoi la Compagnie nationale a préféré l'arrosage par aspersion aux autres modes possibles d'irrigation (par immersion par exemple). Elle a jugé que la dépense d'eau était moindre de cette façon. L'eau du canal n'est pas un don du ciel, il faut l'épargner! Surtout, le sol fragile du Bas-Rhône craint le « lessivage » qui peut faire affleurer des éléments stériles. De même il aurait fallu, pour l'immersion, niveler un sol qui est souvent irrégulier.

Pour que l'eau soit économisée, les ingénieurs de la Compagnie nationale remettent à l'agriculteur un carnet d'irrigant qui indique d'abord la dose d'irrigation, c'est-à-dire ce qu'il faut apporter au sol à un moment donné. Cela dépend de la nature du sol (chaque sol a son coefficient de filtration et sa capacité de rétention) et aussi du genre de culture (l'eau doit pénétrer jusqu'à 35 cm. s'il s'agit d'une plante herbacée, jusqu'à 1 m. 20 en arboriculture). Le carnet indique également la périodicité de l'arrosage, qui dépend du développement de la plante et de la météorologie (le mistral assèche vite).

Ces détails intéressent plutôt le physicien que l'économiste, mais leur examen appelle deux remarques.

L'irrigant dépend étroitement du technicien qui surveille l'évolution de sa terre.

Le technicien dépend lui-même de l'agronome qui commence par indiquer quelle culture irriguée sera rentable, étant donné le coût de l'eau et le prix probable des produits agricoles. Naturellement l'irrigant n'a pas seulement à payer l'eau; il doit amortir son matériel d'arrosage et, s'il vient d'une culture sèche, financer divers changements qui accompagnent le passage à la culture irriguée.

 B. L'agriculture languedocienne doit limiter certaines de ses productions et en développer d'autres, en fonction de l'évolution de la demande intérieure et extérieure. La vigne est le principal exemple de limitation. Les Languedociens ont peine à y croire. Un économètre montpelliérain a trouvé une assez grande élasticité de la demande de vin par rapport au revenu. Il en a conclu qu'avec l'élévation constante du revenu national le débouché du vin languedocien était assuré — sans avoir besoin de compter sur l'exportation. Mais il n'a pas tenu compte de l'entrée prochaine du vin italien. Le Marché commun viendra bientôt, même pour les produits agricoles, et l'Italie produit du vin moins cher que la France. D'autre part la France d'après-guerre n'est plus assez riche pour subventionner des productions excédentaires. Naturellement, c'est le vin courant qu'il faut décourager, le vin de plaine. L'autre est rangé au contraire parmi les productions à développer. La Compagnie nationale propose:

- d'encourager l'amélioration de l'encépagement de façon à obtenir un vin d'une qualité-type;
- d'orienter certaines zones viticoles vers la production de raisin de table;
- de favoriser la constitution de syndicats ou de coopératives pour la vente et l'exportation de vins de qualité, à l'image de ce qui se fait déjà pour la clairette du Languedoc ou la blanquette de Limoux.

Sont de même à développer:

- certaines céréales (riz, blé dur, maïs);
- certaines plantes industrielles: le ricin qui donne un textile artificiel (rilsan), le soja qui donne des tourteaux, le colza pour l'huile, le sorgho papetier;
- certains fourrages, comme la luzerne;
- avant tout des fruits: pêches, abricots, cerises, fraises et poires;
- également des légumes: endives, lentilles, asperges, tomates, choux-fleurs.

A côté de ces productions végétales, l'élevage doit être développé, en particulier l'élevage porcin, car la demande de viande de porc est très élastique, et l'élevage ovin qui permet la fabrication du fameux « roquefort ».

Mais comment décider les agriculteurs à augmenter leur effort alors qu'ils se heurtent déjà, en certaines années, à la surproduction de tomates, choux-fleurs, pêches ?... L'objection est faite couramment au Service agronomique de la Compagnie. L'analyse du marché montre que les agriculteurs languedociens proposent leurs produits dans de mauvaises conditions (qualité inadaptée, quantité trop faible) et rencontrent de véritables ententes commerciales. Défauts qui viennent s'ajouter à la faiblesse fondamentale d'une production soumise aux incertitudes climatiques et à de brusques variations de la demande, dues elles-mêmes aux caprices des consommateurs et aux vicissitudes de la politique commerciale. Pour y remédier, la Compagnie indique un programme complet.

1. Des *contrats de culture* seront signés entre vendeurs et acheteurs de produits agricoles, assurant aux premiers un prix minimum et aux seconds un approvisionnement régulier. Les deux parties y gagnent.

— Le cultivateur est assuré de ne pas vendre sa récolte au-dessous d'un certain prix, convenu de façon à lui assurer le minimum vital. Si le jour de la livraison le prix effectif est inférieur au minimum garanti, c'est celui-ci qui est pratiqué. Si au contraire le cours lui

est supérieur, la différence est partagée à égalité entre le producteur et l'acheteur. En somme le bénéfice est commun, et non la perte. Marché de dupes pour le commerçant ? Non, car le prix-plancher est fixé très bas. Par exemple, en 1959, un contrat de tomates avait prévu 10 francs français et on vendait à 25.

— Le commerçant a l'avantage de recevoir les produits que réclame sa clientèle au jour dit, en quantité déterminée, avec la qualité désirée alors que la production agricole est par nature aléatoire et diverse. La garantie d'approvisionnement est particulièrement utile s'il exerce son activité hors des lieux de production et surtout dans un pays étranger. Par ailleurs le commerçant est défendu contre toute surprise. Le prix minimum ne s'applique qu'à la première qualité, définie par les normes de l'OECE. Le contrat impose au producteur de cultiver selon certaines conditions techniques: semences, plants, engrains appropriés. Il est conclu pour une campagne, mais le prix garanti n'est pas constant pendant toute la période de livraison. Par exemple, le melon dit « charentais » est garanti 60 fr. fr. du 1^{er} au 15 juillet, mais seulement 30 fr. fr. du 16 au 31, et 10 fr. fr. à partir du 1^{er} août — conformément à la saturation croissante du marché.

2. Des *installations commerciales* faciliteront la rencontre de l'offre et de la demande. C'est nécessaire car les paysans dispersés savent plus ou moins qui peut leur acheter, tandis que les commerçants, qui ont besoin de produits multiples, connaissent plus ou moins qui peut les leur vendre. La Compagnie favorise leur rapprochement en finançant des « écluses » par où passent obligatoirement les produits. Les denrées doivent être classées, triées, parées, emballées, transportées. Il faut donc des stations de réception et des centres d'expédition. La meilleure formule est celle du « marché-gare » rassemblant des installations matérielles et des réseaux d'information. Il offre des « stands » aux vendeurs, des quais de décharge routière et d'embarquement ferroviaire, des ateliers de conditionnement, éventuellement un marché au bétail et un abattoir avec les annexes (frigorifique, fendoir). La Compagnie nationale a étudié aussi un projet de « veiling » à la manière hollandaise, ce qu'on appelle en France la « vente au cadran » et qui consiste à vendre des lots aux enchères dégressives. Il en existe déjà un dans le Midi, à Saint-Peray (Ardèche). Mais l'expérience ne paraît pas concluante. Il faut pour la réussite de la formule une discipline des producteurs qui n'existe pas encore dans la région. La Compagnie s'occupe donc d'abord de faire apparaître des coopératives ou de fortifier celles qui existent.

3. Les *industries agricoles de conservation et de transformation* seront un autre facteur d'équilibre de l'offre et de la demande. Elles absorberont l'offre excédentaire due à des conditions climatiques exceptionnelles en retardant la vente ou en ajoutant à une demande de produits bruts une autre demande de produits élaborés. Ainsi la vente de fruits sera équilibrée par la conserverie. La viande passera à la boucherie régionale ou à la conserve. Les céréales attendront dans les silos ou séchoirs. Ces reports sont justifiés, puisque le consommateur moderne absorbe de plus en plus de conserves et d'aliments préparés. Ils sont particulièrement importants pour une région comme le Bas-Rhône où la population agricole doit maintenir son effectif. C'est pourquoi, si l'initiative privée faisait défaut, la Compagnie nationale construirait et exploiterait elle-même les usines agricoles indispensables à la mise en valeur rationnelle de la région.

La réalisation d'un tel programme élèvera le revenu du cultivateur et atténuerà ses variations. Mais pour empêcher l'abandon des campagnes, autre chose est nécessaire. Le cultivateur veut participer au confort et à la vie moderne, ce qui n'est pas seulement une question de revenu. Si riche soit-il, il ne peut s'offrir une école, un parc, une belle mairie

ou tout simplement l'eau courante. L'expansion de l'agriculture suppose donc, en plus, une amélioration de l'habitat rural et un aménagement des villages. L'un et l'autre sont d'ailleurs imposés déjà par les changements techniques. Les vignerons occupent en ce moment des logements réduits, juxtaposés et même imbriqués dans les villages, sans bâtiments d'exploitation ou presque, puisqu'ils ont la cave coopérative. Pour en faire des maraîchers ou des polyculteurs, il faut que le village éclate et que des constructions neuves s'élèvent sur des terrains rassemblés par la commune, munis de voirie et lotis en exploitations-types. Un village, pour être vivable aujourd'hui, doit avoir l'eau courante en quantité suffisante, un équipement scolaire, un dispensaire et des bains-douches, un foyer rural avec une bibliothèque, un terrain de jeux, une mairie bien tenue, une poste bien installée. Ce que paieront l'Etat, le département et la commune, l'Etat fournissant presque tout le financement des services publics (école, hygiène) et la commune payant ce « superflu » qui est aujourd'hui le pain quotidien des villes et doit devenir celui des campagnes.

C. L'économie régionale rassemble un certain nombre de secteurs dont la prospérité ou le déclin vont de pair. Un certain équilibre des secteurs primaire, secondaire et tertiaire est indispensable au bien du Languedoc comme à celui de toute autre région. Mais le périmètre attribué à la Compagnie comprend une zone, la bordure cévenole, qui pose des problèmes particuliers. Dans ce pays à prépondérance rurale doit exister d'abord un équilibre déterminé entre la forêt, l'élevage et la culture. Il ne sera réalisé qu'après un reboisement qui est la première nécessité de la région.

S'il figure parmi les principaux objectifs de la Compagnie nationale, c'est qu'il exige l'intervention publique aussi bien que l'initiative privée. Tout le monde sait que le bois rapporte, les besoins soit en pâte à papier soit en bois d'œuvre étant infinis. Mais pour qu'il rapporte, il faut que les coupes se fassent selon certaines règles, avec une certaine périodicité et dans une forêt saine. Or, la dent des moutons et des chèvres et aussi l'avidité des hommes ont dégradé la forêt du Midi. En zone méditerranéenne, l'arbuste est plus fréquent que l'arbre: l'olivier, le mûrier, la vigne en sont les plantes typiques. Le pin, le châtaignier forment seulement le fond du décor. Les uns et les autres ont également souffert dans les Cévennes: le déclin de la soierie a provoqué le retour du mûrier au maquis et l'exode rural a supprimé l'entretien des forêts. Refaire une forêt est long et le reboisement ne peut s'apprécier qu'à terme. L'initiative privée risque donc de manquer. Il faut pourtant des arbres, dans l'intérêt public. Les racines divisent le ruissellement, retiennent le sol et protègent ainsi non seulement le terrain boisé, mais la terre qui s'étend à ses pieds. De même la présence de la forêt atténue les effets de la chaleur et de la sécheresse sur le territoire avoisinant. En somme l'équilibre géographique d'une région déboisée est compromis et les habitants risquent d'en souffrir cruellement: le Gard a subi récemment des crues meurtrières.

Le service forestier de la Compagnie nationale expérimente l'équilibre « sylvagricole » sur des communes-pilotes. Il étudie le sol, le sous-sol, la flore de la commune et aussi sa démographie. Il met à jour son cadastre. Il propose ensuite un plan où sont notées les parcelles qui doivent être boisées, celles qui sont destinées à l'agriculture et celles qui peuvent rester en pâturage. Pour que le plan soit réalisé, il faut l'accord des propriétaires. A moins que l'Etat n'exproprie les zones dégradées. Dans certains cas, c'est la seule solution pour sauver ce qui reste. L'administration se charge d'un entretien que les particuliers n'ont plus le goût d'assurer (ou même la force dans telle commune où ne restent que des vieillards!). Lorsque la situation est moins grave, la Compagnie nationale provoque le

groupement des propriétaires et le Fonds forestier national avance les frais de reboisement, dont la moitié sera récupérée à partir des premières coupes, c'est-à-dire de vingt à vingt-cinq ans plus tard!

Une fois posée l'infrastructure forestière, la région doit équilibrer les trois secteurs classiques, et développer une industrie trop fragmentaire. Il le faut pour retenir au pays les jeunes. La population agricole ne peut, au mieux, que se maintenir: son excédent naturel a donc besoin d'emplois dans l'industrie ou les métiers non manuels. L'initiative privée a opéré, avant toute intervention publique, une reconversion industrielle saisissante dans l'arrondissement du Vigan. La soie et la bonnetterie, un moment délaissées pour retard technique, ont retrouvé, grâce aux mélanges textiles et au nylon, une nouvelle jeunesse. Dans le périmètre irrigué proprement dit, les industries en développement sont liées à la modernisation agricole: entreprises de sélection de graines et semences, d'utilisation des sous-produits pour les engrains et aliments du bétail, de séchage, de broyage, de triage. Sur la côte, Sète voudrait prospérer comme sa voisine Frontignan, avec les mêmes ressources pétrolières. D'ores et déjà, un oléoduc de 1800 m. va chercher le pétrole de gros tankers qui pourraient jauger 100.000 t. car à cette distance il y a 18 m. de fond. Une raffinerie normale s'accompagnerait d'un complexe pétrochimique, comme à Frontignan. Jusqu'à présent, l'insuffisance d'eau douce freinait l'expansion industrielle de Sète, mais la Compagnie lui assure un débit de 2 m³/seconde.

Le secteur tertiaire profitera de la situation exceptionnelle du Languedoc, placé à un double croisement. Pour la France, c'est le trait d'union de l'Aquitaine et du Bassin rhodanien. Or l'Aquitaine est en plein essor depuis la découverte des hydrocarbures et l'économie rhodanienne bénéficie de barrages multiples et du dynamisme lyonnais. En outre, le Languedoc est traversé par une voie internationale: le chemin de fer dit « catalan » relie le monde helvétique et le monde ibérique. Depuis mille ans, pèlerins et commerçants connaissent cette route qui joint le Nord au Midi. A ces deux catégories de voyageurs s'ajoutent et s'ajouteront toujours plus les touristes. Le Languedoc se trouve entre deux régions saturées: côte d'Azur, côte pyrénéenne. Ses 200 km. de plages retiendront des visiteurs, du moins si la campagne de « démostiquation », lancée par la Compagnie nationale, produit des résultats. La bordure cévenole recevra aussi des touristes, dans la mesure où s'ouvriront des « gîtes ruraux ». Peu de Cévenols se sont inscrits car ils hésitent à faire améliorer des maisons en général privées de tout confort.

Mentionnons enfin comme occasion d'emplois l'aérodrome de Garons, près de Nîmes. Il y existe déjà un aérodrome de l'OTAN. Il sera doublé d'un « civil » qui expédiera aux centres sahariens (Hassi-Messaoud) les légumes et la viande obtenus dans le périmètre irrigué.

III. Les résultats de l'expérience

Les travaux de la Compagnie ont commencé en 1957. Il s'agit d'une œuvre de longue haleine, le programme n'est donc que partiellement réalisé, pour chacune de ses parties.

L'équipement hydraulique se développe à partir du Rhône. Le chantier du canal principal en est au Vidourle, soit à 50 km. de la prise d'eau. Le génie civil de la station de pompage de Pichagu est terminé. Un premier groupe de moto-pompes fonctionne. Pour le moment il n'a pas grand-chose à faire, car la superficie irriguée ne couvre que 1.400 ha.¹, à quoi correspondent 112 contrats d'arrosage. Les débuts de l'irrigation sont donc modestes.

¹ Chiffre d'avril 1960.

Les agriculteurs languedociens commencent à se plier à l'organisation des marchés que leur propose la Compagnie. Le marché-gare de Saint-Césaire, près de Nîmes, a ouvert l'été 1958 pour une campagne de raisin qui fut très réduite. Les bâtiments — admirables, montrés au général de Gaulle lors de son passage — ne sont occupés que partiellement. L'abattoir, qui existait déjà, a été modernisé et fonctionne régulièrement. Pour le reste, le directeur du marché-gare sert de courtier entre agriculteurs et commerçants pour différents contrats de légumes (en 1959 pour des pommes de terre, choux-fleurs, laitues et épinards). Ce sont des contrats verbaux, mais, par son influence personnelle, le directeur obtient qu'ils soient respectés. Les contrats de culture existaient bien avant la Compagnie, elle en a seulement ajouté quelques-uns, par exemple, pour la multiplication de semences. Des contrats de semences de blé tendre, variété Florence-Aurore, intéressaient une superficie de 8 ha. en 1957, 29 en 1958 et 44 en 1959. L'intervention de la Compagnie a permis de relever la prime de 10 à 15 %. Elle a provoqué également des contrats de multiplication de semences fourragères: 13 ha. en 1959, 4 de plus au début de 1960. Elle s'est intéressée aussi à la production de semences potagères et florales, dont la demande est intense. Elle a d'ailleurs provoqué une réunion des producteurs pour prévenir un pullulement anarchique des cultures. En somme, la Compagnie joue le rôle d'un courtier. Elle prépare aussi la standardisation des contrats en proposant des contrats-types. Par exemple, les contrats de semences prévoient les conditions de culture, les moyens d'éviter les mélanges, les contrôles, les conditions de livraison et le prix. Il reste que la plupart des contrats de culture se font sans la Compagnie et qu'elle n'a pas encore imposé à l'ensemble des Languedociens une discipline commerciale. Les prix minima sont souvent tournés. Lorsque les prix montent, les producteurs portent leurs denrées ailleurs, malgré le contrat. Lorsque la récolte, au contraire, s'annonce excédentaire, les commerçants trouvent des prétextes pour ne pas donner la garantie. A dire vrai, une bonne commercialisation des produits agricoles suppose un état de fait qui n'existe pas encore dans le Bas-Rhône: il faut des producteurs forts par la taille de leur exploitation ou la fidélité à leur coopérative, des négociants nombreux qu'ils pourront mettre en concurrence, un marché « fluide » laissant toute liberté d'action aux protagonistes. En fait, la production est faible, mal adaptée aux goûts de la clientèle, avec une mauvaise présentation. Le seul marché bien organisé est celui du vin. Il en sera autrement lorsque l'irrigation sera généralisée.

Le meilleur résultat de l'expérience concerne l'habitat rural et l'aménagement des villages. Certaines communes sont redevenues des centres de vie rurale. Le meilleur exemple en est Aspères, dans le Gard. Le maire, Marcel Granier, suivit les cours du professeur Milhau et il est, comme lui, un apôtre du coopérativisme. Ce qu'il a fait de sa commune attire l'attention, non seulement de la France, mais de l'Europe entière. Son programme est simple. D'abord avoir des chemins convenables, pour que passent les machines modernes, et, puisqu'on a peu d'argent, les refaire suivant des méthodes nouvelles. La terre est seulement « compactée », non bitumée, grâce au rouleau « pied de mouton ». Le kilomètre coûte 120.000 au lieu de 2 millions de francs français. Une seule condition de succès: que ne passent plus des charrettes à bandages de fer. Mises sur pneus, les charrettes furent attelées à des tracteurs: 57 vinrent d'un coup. Après les chemins, les bâtiments. Sur 55 maisons, 28 ont été améliorées (W.-C. avec fosse septique, lavabo). Huit maisons neuves s'y sont ajoutées, et aussi une ferme-modèle. Il a fallu un lotissement municipal, c'est-à-dire le rassemblement de parcelles appartenant à divers propriétaires, commune comprise, avec échanges. Le maire a convaincu les administrés de s'y prêter, et aussi de mettre la main à la pâte: les candidats aux constructions nouvelles ont eux-mêmes transporté les

pierres nécessaires, préalablement récupérées dans les bâtiments en ruines. Autre partie du programme: l'équipement ménager, ce qui mettra les femmes du côté de la modernisation. Le village compte 77 machines à laver.

Le succès est dû surtout à la personnalité du maire, mais la Compagnie y a contribué par son « Service des aménagements communaux ». Là sont réunies les multiples connaissances en droit, architecture, technologie, agronomie, économie, sociologie que suppose l'aménagement d'un village.

Avec des villages comme Aspères, on s'aperçoit que le potentiel humain des campagnes peut être sauvégarde.

En définitive, la Compagnie a fait surgir des initiatives, remué une province qui s'en-dormait. Elle ne l'a pas encore modifiée beaucoup. Le démarrage a été lent, plus lent qu'on ne s'y attendait. Pourquoi ? Certains ingénieurs de la Compagnie incriminent un milieu routinier et paresseux. Il est plus probable que les Languedociens ont mal compris ce qu'on attendait d'eux et qu'ils ont été prévenus contre la Compagnie par certains hommes ou partis politiques.

Les paysans, qui ont vu les bulldozers et niveleuses se profiler à leur horizon, ont eu peur qu'on ne leur impose autoritairement un changement de vie. La Compagnie aurait dû passer par les maires pour apprendre à tous ce qu'elle voulait faire. Les maires auraient traduit les directives des planistes dans le langage de leurs administrés et auraient trouvé les arguments capables de les toucher.

D'autre part, la Compagnie, rassemblant une foule d'hommes et de moyens matériels, faisant appel aux deniers publics, exécute une « opération politique » au sens propre du terme. Elle rencontre par conséquent et des sympathisants et des adversaires politiques. Les opposants ont joué adroitement de la mentalité languedocienne. Comme tout vigneron, le languedocien est un joueur. Il sait que la viticulture est un métier noble, qui demande de l'attention, du flair, laisse du temps pour s'instruire, faire de la politique. Il répugne à appliquer les mêmes soins à un produit inférieur comme la tomate ou la pomme. Dès que les cours du vin remontent, il se moque des innovations.

Ceci du moins dans le département de l'Hérault, mais non dans le Gard, où l'expérience a commencé. Autour de Nîmes s'installent des maraîchers qui tirent profit des directives de la Compagnie nationale. Ceux qui ont parcouru les chantiers, consulté les cartes dressées par les ingénieurs, regardé les récoltes du premier casier irrigué ne doutent pas du succès de l'expérience. Mais le paysan a besoin de preuves pour se décider. Peu à peu s'élargira le cercle de ceux qui croient à la rentabilité des nouvelles cultures. En économie libre, il n'est pas de révolution agricole sans patience et longueur de temps...